

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 janvier 2020

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET APPELS FRAUDULEUX - (N° 1724)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE49

présenté par
M. Naegelen, rapporteur

ARTICLE 6

Au début de l'alinéa 11, après la référence :

« L. 224-47 »,

supprimer la mention :

« I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.